



Renforcement de la prestation de services de santé

Renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement

Rapport du Secrétariat

GENERALITES

1. La Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1999 a demandé au Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution WHA52.23 sur le renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement.
2. La résolution invite notamment les Etats Membres à réaffirmer l'importance de la santé, ressource indispensable au développement durable, et à adopter, à titre prioritaire, des mesures qui permettent de répondre aux besoins des couches les plus vulnérables de leurs populations. Elle engage les pays développés, la communauté internationale et les institutions multilatérales à continuer d'assurer aux pays en développement le soutien dont ils ont besoin pour renforcer leurs systèmes de santé. Le Directeur général est priée en particulier de coopérer avec les Etats Membres pour assurer l'accès à des médicaments essentiels sûrs et abordables et à d'autres technologies de santé ; de renforcer la capacité du secteur de la santé à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la mauvaise santé ; et de compiler les données qui aideront à assurer que les politiques futures sont fondées sur les meilleures données disponibles.
3. L'OMS a accordé beaucoup d'attention à ces questions au cours des deux dernières années. Les progrès accomplis sont résumés ci-dessous.
4. **Santé et développement.** Au cours des deux dernières années, les efforts consentis pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les questions de santé ont porté beaucoup de fruits. Les chefs d'Etat de tous les pays ont indiqué clairement que leurs populations ne peuvent participer pleinement au développement social et économique si elles sont en mauvaise santé. La santé occupe une place importante dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'Etat au Sommet du Millénaire des Nations Unies (New York, 6-8 septembre 2000). Ainsi, elle s'est trouvée au coeur de l'action internationale en faveur du développement. La santé est également à l'ordre du jour de différents groupements politiques de haut niveau tels que l'OUA, le Mouvement des pays non alignés, l'ASEAN, l'Union européenne et le G8. Etre en bonne santé est essentiel au développement humain ; c'est aussi la clé de la prospérité.
5. Des données de plus en plus nombreuses concernant aussi bien le niveau macroéconomique que le niveau microéconomique montrent qu'il existe un lien entre l'amélioration de la santé et la réduction de la pauvreté. Les éléments de preuve les plus récents sont rassemblés par la Commission

Macroéconomie et Santé de l'OMS dont le rapport sera publié à la fin de 2001. Une approche plus vaste de la santé dans le contexte du développement humain, de l'action humanitaire, de l'équité entre hommes et femmes, et des droits humains, l'accent étant mis sur les liens entre la santé et la réduction de la pauvreté, fait partie des nouvelles priorités qui figurent dans la stratégie institutionnelle de l'OMS¹ et dans le cadre directeur qui sous-tend le projet de budget programme 2002-2003.

6. ***Faire face aux principaux problèmes de santé.*** Au cours de l'année passée, les chefs d'Etat et les ministres de la santé ont attiré l'attention sur les effets dévastateurs des maladies transmissibles (notamment VIH/SIDA, paludisme et tuberculose) sur les humains et sur l'économie. Les leaders politiques des pays en développement et les institutions de développement ont exhorté l'OMS à faire en sorte que différents acteurs – diligentés par les gouvernements des pays en développement – puissent oeuvrer de concert pour élargir la riposte mondiale.

7. Des actions concertées sont actuellement menées pour mettre à profit, façonner et agrandir les activités menées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupements privés. L'effort doit être intensif et se poursuivre sur au moins une dizaine d'années. Il devra être centré au départ sur les maladies infectieuses (en commençant par le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose) et s'étendre ensuite à la santé de l'enfant, de l'adolescent et de la mère, aux troubles nutritionnels et aux maladies non transmissibles (y compris celles que cause le tabagisme). Il serait bon que cette action soit réalisée dans un cadre qui comprendrait les éléments suivants :

- collecte de ressources financières supplémentaires pour la santé internationale au moyen de fonds consacrés à l'action sanitaire ; ces ressources viendront s'ajouter à l'aide au développement bilatérale et multilatérale ;
- mécanismes légers et efficaces pour amener les fonds là où on en a besoin, récompenser les succès et rendre compte de toutes les dépenses ;
- efforts à l'échelle mondiale, combinant d'ordinaire l'activité publique et privée, pour réduire le prix des médicaments et d'autres produits essentiels, les amener là où on en a besoin, et aider à promouvoir les innovations nécessaires au moyen de la recherche et développement ;
- renforcer les systèmes, institutions et infrastructures de santé en ayant recours à des prestataires publics, volontaires et privés, afin d'assurer des services de santé essentiels à ceux qui en ont besoin ;
- processus d'évaluation et systèmes d'information qui déterminent ce qui advient des investissements, mettent en lumière les résultats et relient les réalisations aux ressources investies ;
- campagnes pour mobiliser l'appui des politiciens, des médias, des entrepreneurs et du public dans les pays pauvres.

8. Le travail en cours fait apparaître la nécessité de dégager des ressources beaucoup plus considérables pour la santé. Les constatations de la Commission Macroéconomie et Santé mettent en lumière l'importance des ressources nécessaires pour que la riposte internationale à la crise sanitaire soit

¹ Document EB105/3.

à la mesure du problème. Une partie de cet argent devra venir des budgets nationaux étayés par l'allègement de la dette. La part du lion toutefois devra provenir d'une aide accrue au développement.

9. **Améliorer l'accès des pauvres à des médicaments essentiels peu onéreux.** On s'est attaché partout dans le monde à améliorer l'accès des pauvres aux soins et notamment aux médicaments. Un rapport complet sur la stratégie pharmaceutique révisée de l'OMS, médicaments essentiels compris, a été présenté à l'Assemblée de la Santé.¹ Au cours des 12 derniers mois, l'attention a été centrée sur les médicaments pour le traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Grâce aux négociations avec les fabricants et à la concurrence croissante entre fabricants, les prix ont été considérablement réduits. Malgré ces réductions, le prix des médicaments reste élevé et, pour qu'ils soient à la portée des pays à faible revenu, un important financement externe devra être consenti.

10. **Améliorer le fonctionnement des systèmes de santé.** Des efforts considérables sont déployés pour évaluer et analyser la performance des systèmes de santé dans les pays pauvres et pour redynamiser les activités visant à assurer que les populations ont accès aux soins dont elles ont besoin. On insiste sur la tutelle exercée par les gouvernements, étayée par des mesures visant à renforcer les capacités des ressources humaines grâce au développement des qualités requises pour l'exercice de l'autorité et des compétences en santé publique, et à retenir le personnel dont on a le plus grand besoin. Cette approche doit être étayée par un investissement axé sur les infrastructures essentielles et par un soutien logistique pour la distribution des médicaments et autres produits indispensables.

11. A cette fin, il convient de ne rien négliger pour assurer que les systèmes de santé sont à même de fournir des services efficaces, capables de réagir, et financés équitablement. On tiendra compte de l'accès aux services, de l'ampleur de la couverture, de la qualité des soins (préventifs, diagnostiques, curatifs ou d'appui) dispensés, de l'acceptabilité pour les utilisateurs de ces services et de l'utilisation efficace des ressources.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

12. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

¹ Document A54/17.